



**DEL20260413\_01**  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	42
Nombre de pouvoirs	7
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Julien BAZUS, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



**OBJET : CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5216-5,

**Vu** les statuts du Grand Dax et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-1 à R. 123-6, R. 123-10 à R. 123-23, R. 123-2 et R. 123-27 à R. 123-29,

**Vu** l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 30 mars 2026,

**Vu** la délibération DEL20260330\_08 du Conseil communautaire en date du 30 mars 2026 fixant à 12 (6 membres élus par le Conseil communautaire en son sein, 6 membres désignés par arrêté) le nombre d'administrateurs du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, décidant que leur désignation doit se faire au scrutin de liste et fixant la date limite de dépôt des listes au mardi 7 avril 2026 à 12h00,

**Considérant** qu'en application de l'article R. 123-29 précité, la désignation des administrateurs du CIAS issus du Conseil communautaire se fait au scrutin majoritaire à deux tours et que le scrutin est secret,

**Considérant** la liste déposée :

- M. Alain DUBOURDIEU
- Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
- Mme Aurélie LARRIVIÈRE
- Mme Véronique AUDOUY
- Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO
- Mme Bérengère SABOURAULT

**Considérant** qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote, au scrutin secret, de liste, majoritaire à deux tours,

**Considérant** que les autres membres, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, dont au moins un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département seront nommés par arrêté du Président dans les conditions prévues par les articles L. 123-6 et R.123-11 du Code de l'action sociale et des familles,

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Arthur CHASSEUR
- Florence PEYSALLE

Nombre de Conseillers communautaires présents	42
Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	49



Nombre de votants	49
-------------------	----

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL**

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE PROCÉDER** à l'élection par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, majoritaire à deux tours, des représentants du Conseil communautaire au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art L. 65 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 65 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	49
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LE NOM DES LISTES DÉPOSÉES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste A	49	Quarante-neuf

**Article 2 : DE DÉSIGNER** les représentants du Conseil communautaire siégeant au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax comme suit :

- M. Alain DUBOURDIEU
- Mme Sarah PECHAUDRAL-DORTHE
- Mme Aurélie LARRIVIÈRE
- Mme Véronique AUDOUY
- Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO
- Mme Bérengère SABOURAULT

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance**  
**Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,**  
**Les jours, mois et an que dessus**  
**Suivent les signatures,**  
**pour copie conforme,**  
**Dax, 13 avril 2026**